

Collège paroissial de La Valette du Var

Demande d'inscription Année scolaire 2023-2024



Directrice de l'école : **Sœur Marie Jammot**
Responsable pastoral : **Père Martial Merlin**
Président de l'OGCP La Valette : **Erick Jammot**
Président ApE : **Jean-Marie Jammot**
Vice-Présidente ApE : **Sandra Caffarel**

Courriel collège : direction.collegeparoissial@gmail.com
Site : www.ecoleparoissialedelavalette.org
Courriel ApE Sainte Famille : apeecoleparoissiale@gmail.com
Facebook ApE Sainte Famille : [Ape Sainte famille](https://www.facebook.com/Ape.Sainte.famille)

Nous avons le plaisir de vous transmettre le dossier **d'inscription** pour la prochaine année scolaire.

Ce dossier contient :

- 1- La charte du collège
- 2- Le règlement intérieur
- 3- Le règlement financier
- 4- La charte de l'élève
- 5- Le trousseau de l'élève
- 6- Protection des données
- 7- Règlement et tarif du périscolaire

Ces sept premiers chapitres sont à conserver par vos soins.

- 8- Partie à renvoyer au collège
- 9- Association des parents d'élèves

1- Charte du collège paroissial de La Valette

Dans la continuité de la maternelle et du primaire, le collège a pour but de donner aux élèves une **solide formation** humaine, intellectuelle et spirituelle fondée sur :

La recherche du vrai, du beau et du bien grâce à une formation rigoureuse de l'intelligence et du raisonnement, l'apprentissage d'une **culture classique** (enseignement du latin, des auteurs classiques, de la littérature française et de l'Histoire de France), la familiarisation avec les **méthodes déductives tant géométriques qu'algébriques**, la construction d'**hypothèses scientifiques** susceptibles d'être ou non validées à l'issue de procédés expérimentaux.

Un développement humain complet permettant une découverte de la **valeur du travail manuel** grâce à des **ateliers** de travail manuel et artisanal.

Le développement de la **vie spirituelle** favorisé par les cours de **catéchisme**, la **vie sacramentelle** et une **relation au Christ quotidienne et personnelle**.

Le développement de l'**autonomie** et l'acquisition du **sens des responsabilités** à travers les équipes de vie, les sorties, la participation au pèlerinage diocésain des collégiens à Lourdes à la Toussaint et, éventuellement, les camps proposés.

Un **accompagnement personnalisé** sous forme de rencontre hebdomadaire **avec un professeur référent** pour faire le point sur le travail, la vie en classe... et aider le jeune à progresser en fixant des objectifs concrets.

Une **éducation adaptée pour les filles et les garçons** dans le respect des dons propres à la masculinité et la féminité sous forme d'ateliers hebdomadaires séparés.

L'équipe éducative a aussi le souci de **rencontrer les familles** de façon à travailler ensemble à l'épanouissement des jeunes dans un climat de vérité et de confiance

De leur côté, les **familles s'engagent** dans la vie scolaire de leur enfant en :

- Adhérent à la charte,
- Respectant le règlement intérieur (organisation de la vie scolaire, rythme journalier, uniforme, règles de vie...),
- Participant à un service hebdomadaire,
- Étant présent à l'école des parents une fois par période (la 1e et la 2e année),
- étant présent aux messes de rentrée et de fin d'année.

I. Le rythme scolaire

- Les horaires

Les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi, les cours se déroulent à partir de 8h.

Le jeune doit être présent **5 minutes avant le début des cours**. Chaque jeune est tenu d'assister à l'ensemble des activités du collège pendant les heures prévues. L'assiduité est indispensable à la réussite du jeune. Toute absence doit être signalée dans la demi-journée. Le jeune doit présenter un mot d'excuse ou un certificat médical dans son cahier de correspondance. Il doit rattraper le travail effectué lors des absences.

- Le calendrier

Le calendrier des vacances est celui de l'académie de Nice. Des jours chômés pourront être fixés en cours d'année et seront transmis aux parents en début d'année. Quelques dates importantes de l'année :

- **Date de rentrée : vendredi 1^{er} septembre 2023.**
- **Le Vendredi Saint est une journée spirituelle au collège à laquelle les parents peuvent être conviés.**
- **Fin des cours : vendredi 28 juin 2024.**

II. La vie scolaire

- Le temps du midi

Pour le déjeuner, les collégiens peuvent rester sur place et apporter un repas chaud dans une boîte isotherme. Le repas se prend ensemble, avec les enfants du primaire, sous la responsabilité d'un éducateur aidé par 3 ou 4 parents (à tour de rôle) qui veillent à l'ambiance familiale (partage, convivialité, propreté), au respect de la nourriture et assurent avec les enfants le rangement et le nettoyage des tables et de la salle.

- Les équipes de vie

Les enfants sont répartis en équipe de vie. Une équipe est chargée d'une mission à accomplir au service de la collectivité. Elle regroupe des enfants d'âges différents et est menée par un « capitaine » (un collégien) qui montre l'exemple aux plus jeunes. Les équipes dressent la table pour le déjeuner, participent au rangement et au nettoyage de la salle à manger, des classes et de la cour, s'investissent dans l'animation des temps spirituels du collège, nourrissent et prennent soin des animaux...

- Les récréations

Les temps de détente entre les cours et les récréations se passent entre collégiens.

III. Le suivi de scolarité

- La communication collège/famille

Une **réunion de parents** a lieu courant septembre pour présenter le collège avec ses objectifs pédagogiques, ses outils et méthodes de travail. Elle permet de répondre aux questions des parents. Des **rendez-vous individuels** avec les parents pour faire le point sur la progression du jeune sont possibles, à la demande des professeurs ou des familles. De nombreux échanges entre le collège et les familles se font également **par courriel**.

- La tenue vestimentaire

Les élèves portent **un uniforme** pendant le temps scolaire. Cet uniforme doit être toujours propre et complet. Les bijoux, la mini-jupe et le vernis à ongles ne sont pas autorisés. Vous pouvez commander cet uniforme en vous rendant sur le site...<https://www.marksandspencer.com/fr/l/enfant/boutique-%C3%A9cole/uniforme-scolaire-fille/> (pour le détail, cf. la rubrique : trousseau de votre enfant).

- Le travail

Un relevé de travail et de notes sera transmis à la veille des vacances scolaires. Le travail et le comportement sont récompensés par la remise des prix en fin d'année.

- La discipline

L'entrée en classe se déroule en rang et en silence. Le respect du règlement et un travail régulier de la part du jeune sont exigés. Les collégiens doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition, qu'il soit personnel ou collectif : fournitures, manuels, mobilier, locaux... Toute dégradation ou détérioration sera prise en compte financièrement et réparée par le jeune et ses parents. Les jeux, objets dangereux, bijoux, revues, chewing-gum, bonbons, gadgets à la mode... ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'École. **Les téléphones portables sont interdits.**

- Les sanctions

En cas de problème de comportement ou de manque de travail, le professeur référent s'entretient avec les parents pour comprendre l'attitude de l'enfant et trouver une solution avec lui. En cas d'agissements graves, la directrice, avec l'avis du professeur, peut décider **une exclusion temporaire ou définitive**.

Sont considérés comme agissements graves :

- la non-adhésion à la charte,
- l'atteinte à l'intégrité physique des élèves,
- le comportement désordonné mettant en péril l'instruction et la sérénité au sein de la classe ou du collège.

- La charte de l'élève

Le jeune s'engage à respecter la charte du collégien présentée ci-après dans le dossier d'inscription.

3. Règlement financier

- Esprit général

Le collège paroissial de La Valette est ouvert à toutes les familles de la commune ou des environs quelles que soient leurs conditions sociales. Elle considère que la mixité sociale peut être une richesse au cœur même de l'acte éducatif. Elle demande aux familles, **en conscience**, de participer financièrement **de manière juste**, sachant que **la scolarité d'un enfant coûte entre 2 500 € et 3 000 € par an**.

- Contributions des familles

- 1-**Frais d'inscription** : **130 €** à joindre au dossier d'inscription. Ils peuvent être réglés en trois chèques mis en banque respectivement en avril, mai et juin. En cas de désistement avant le 1er mai, les frais seront remboursés à **50 %**.
- 2-**Participation mensuelle** aux frais de scolarité (prélevée chaque mois pendant 12 mois de septembre 2023 à août 2024) : Elle est libre, mais nous suggérons un minimum de **145 €** par mois, ou plus....

En cas de difficultés, le collège est ouvert à un dialogue pour trouver une solution ensemble. Des dossiers de bourse peuvent être demandés. La bourse est versée au collège en complément de la participation de la famille.

- 3-**Frais de surveillance des repas** : l'encadrement du repas revient à 3€ par famille (et non par enfant). Toute famille s'engageant à prendre 15 tours de service dans l'année bénéficiera d'un prix réduit à 1,50 € par repas. Le planning des tours sera rempli chaque mois en fonction des possibilités de chacun.

- Pérennité du collège paroissial

L'avenir du collège paroissial est garanti par les familles. La participation qu'elles versent, étant habituellement inférieure au coût par enfant indiqué plus haut, chacune s'engage à rechercher elle-même des parrains (personnes prêtes à verser chaque mois **15 €** minimum pour aider le collège).

Le collège est administré par une association loi 1901, l'OGCP La Valette (Organisme de Gestion du Collège Paroissial de La Valette) bénéficiant du statut d'association d'intérêt général ; elle est habilitée à établir un **reçu fiscal en faveur des donateurs** (particuliers ou entreprises) qui permet une **réduction d'impôt**.

4. Charte du collégien

Je suis **heureux** car je me sais aimé de Dieu, de mes parents
et de mes professeurs.

Je remets avec **joie** et **confiance** toutes mes activités
sous le regard **miséricordieux de Dieu**.

J'**accueille** chacun de mes professeurs et de mes camarades
Avec **bienveillance et respect**.

Je suis **franc et honnête** afin de mériter la confiance de mon entourage.

Je **montre l'exemple** aux plus jeunes
et me mets à leur **service** quand on me le demande.

Je **vouvoie** les adultes ; je respecte mes camarades
par mon comportement **courtois**.

Je n'accepte **aucun comportement ni aucune parole vulgaire**
qui abîmeraient le **bon esprit** entre garçons et filles.

Je demande **pardon** lorsque j'ai fait du mal.

Je suis **enthousiaste** et **appliqué** dans mon travail.

Je suis **soigneux** avec mon matériel et celui des autres.

J'aime ma famille, mon collège et mon pays.

Je vise l'excellence en donnant **le meilleur de moi-même**.

Je m'engage à suivre la charte du mieux possible.

5 - Trousseau de votre enfant

Les élèves du collège paroissial de La Valette portent un uniforme. Il aide chaque enfant à habiter son **identité d'élève** et l'encourage à vivre un **esprit de famille**. Il lui donne un sentiment d'appartenance à une communauté respectant les mêmes valeurs.

L'uniforme conduit l'élève à **s'ouvrir à l'autre** pour découvrir ses richesses profondes et ses différences au-delà de l'apparence. Cette tenue vestimentaire favorise **l'esprit fraternel**.

Pour toutes les classes

- un polo à manches courtes ou longues bleu ciel
- un pull gris / un sweat gris sans motif
- pour les filles : une jupe ou pantalon bleu marine
- des collants gris ou couleur peau (sans motifs ni couleurs)
- pour les garçons : un pantalon bleu marine
- un pantalon de survêtement bleu marine / un short et un T-shirt bleu ciel pour le sport

Pour les filles, les cheveux doivent être attachés.

6- Protection des données

Les informations recueillies ici sont nécessaires à l'inscription de votre enfant dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques ; seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement. Certaines données sont transmises en application de la loi, au rectorat de l'académie et aux collectivités territoriales. Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant ou eux-mêmes. Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, les parents peuvent s'adresser au chef d'établissement.

Collège paroissial de La Valette du Var

7- Partie du dossier d'inscription à remettre au collège (pages 8 à 15)

Année scolaire 2023-2024

NOM de la famille : _____

Nom et prénom de(s) enfant(s) : _____

(Bien reporter nom et prénom de(s) enfants (s) en haut des pages 09, 10, 11, 13 et 15)

Ce dossier doit être remis dans une enveloppe 21 x 29,7 cm (sur laquelle sera collée la fiche de vérification) à la directrice lors d'un rendez-vous avant le 1er janvier 2023 pour les élèves actuels, ou avant le 1er juin 2023

IMPRIMER LE DOSSIER UNIQUEMENT EN RECTO

Il comprend a minima les pages 8 à 15 et doit être accompagné des pièces suivantes :

Pour chaque enfant :

- Une photo d'identité collée ou agrafée dans le cadre page 10
- Une photocopie des vaccinations du carnet de santé même pour une réinscription
- Une copie du certificat de baptême si l'enfant est baptisé **pour une nouvelle inscription**
- Une copie du livret scolaire et des résultats de l'année scolaire en cours **pour une nouvelle inscription**
- L'autorisation de séjour de l'enfant ou des parents pour les enfants étrangers

Pour chaque famille :

- Un chèque d'inscription de **130 €** x nombre d'enfants (Rédiger les chèques à l'ordre de OGCP La Valette)
- Un chèque pour les fournitures (encaissé en **juin**) (*)
- Le mandat de prélèvement (page 14) complété, signé et accompagné d'un RIB
- Une photocopie du livret de famille (pour une première inscription)
- La page 15 devra être fournie le 1^{er} septembre accompagné du règlement, si l'(les) enfants reste(nt) sur place pour déjeuner.**

Après validation de l'inscription, nous vous demanderons d'ajouter :

- Le certificat de radiation de l'établissement précédent pour chaque enfant
- Copie de l'attestation d'assurance scolaire du représentant légal pour chaque famille à fournir le 1^{er} septembre

Attention : - chaque famille est tenue de déclarer à la mairie de son lieu de résidence la scolarisation de son enfant dans notre collège, ce dès le mois de septembre de l'année scolaire. ([Modèle de lettre à la fin du dossier](#))

- Les signatures à apposer pages 11, 13,15 sont obligatoirement celles du père et de la mère ou du représentant légal des enfants concernés. Un parent isolé peut remplir la demande d'inscription, mais il devra joindre au dossier d'inscription, une pièce attestant qu'il détient l'intégralité de la responsabilité parentale.

- les parents inscrivant plusieurs enfants, ne remplissent qu'un seul dossier, en lui ajoutant autant de fois la page 10 que nécessaire au nombre d'enfants. Si les enfants n'ont pas le même père et la même mère, ou si l'autorité parentale n'est pas détenue par les mêmes parents, il faudra remplir la page10 pour chaque enfant en rappelant bien en tête de page l'(es) enfant(s) concerné(s).

Nom et prénom de(s) enfant(s) : _____

*** COORDONNÉES DES PARENTS OU AUTRES REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

PÈRE

NOM _____ PRÉNOM _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Adresse mail _____@_____

Tél. domicile _____ Tél. portable _____

Situation familiale : Mariage Pacs Séparation Divorce Union libre Parent seul Veuvage

Profession _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Tél. professionnel _____ Nationalité _____

MÈRE

Nom de jeune fille _____ NOM marital _____ PRÉNOM _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Adresse mail _____@_____

Tél. domicile _____ Tél. portable _____

Situation familiale : Mariage Pacs Séparation Divorce Union libre Parent seul Veuvage

Profession _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Tél. professionnel _____ Nationalité _____

AUTRE RESPONSABLE (précisez le lien avec l'enfant) _____

NOM _____ PRÉNOM _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Adresse mail _____@_____

Tél. domicile _____ Tél. portable _____

Situation familiale : Mariage Pacs Séparation Divorce Union libre Parent seul Veuvage

Profession _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Tél. professionnel _____ Nationalité _____

*** ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE obligatoire**

Nous nous engageons à fournir, **au plus tard 7 jours après la rentrée scolaire**, l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire couvrant les risques civils de mon (mes) enfant(s) datant de moins de 3 mois.

Nom de mon assurance : _____

N° de police de mon assurance : _____

Adresse et N° de téléphone de mon agence : _____

*** RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT**

NOM _____

PRÉNOM _____

Né (e) le ____/____/____ à _____

Nationalité _____

Garçon Fille

Baptisé(e) : Oui Non

Première communion : Oui Non

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Classe demandée : 6eme 5eme 4eme 3eme

Régime scolaire envisagé Externe

Repas sur place : lundi – mardi – jeudi – vendredi (entourer les jours)

Le formulaire d'inscription définitive (page 15) devra être fourni le jour de la rentrée de septembre accompagné de votre règlement.

*** INFORMATIONS MÉDICALES**

Dernier rappel de D./T. ____/____/____

Allergies : Non ou Oui : _____

Régime ou restriction alimentaire : Oui : _____ Non

L'enfant suit-il un traitement médical particulier ? _____

*** ÉTABLISSEMENTS FRÉQUENTÉS LES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

Année scolaire	Classe	Nom et adresse de l'école
2022-2023		
2021-2022		
2020-2021		
2019-2020		

* AUTORISATIONS CONCERNANT

Nom et prénom de(s) enfant(s) : _____

Autorisation parentale de sortie

Des journées exceptionnelles d'étude et de découverte du monde à l'extérieur sont organisées une fois par période. Des renseignements plus précis seront donnés en début d'année et à chaque début de mois à propos de ces temps à l'extérieur.

Personne à appeler en cas d'urgence si les parents sont injoignables :

Nom : _____ Prénom : _____
Tél. : _____ / _____

Hospitalisation

Nous soussignés M. /Mme _____ responsables légaux de(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus
 autorisons le responsable du collège à prendre toutes les mesures nécessaires en raison de l'état de santé de notre / nos enfant(s) (hospitalisation et anesthésie).

Respect du droit à l'image (photos de classe, sorties, activités, blogs, médias...)

J'autorise la publication de l'image de mon enfant/ nos enfants par le collège : Oui Non

Transport

Nous, soussignés, M. /Mme _____ responsables légaux de(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus
 autorisons un parent, un enseignant ou un autre membre du collège à le(s) transporter dans son véhicule lors des sorties pour l'année scolaire.

* SIGNATURES

Nous soussignés, représentants légaux de(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus reconnaissons par la présente signature, avoir lu avec attention l'ensemble du dossier de demande d'inscription composé d'une partie à conserver, les chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, et d'une partie à fournir au collège, le chapitre 7. En particulier, par notre signature ci-dessous, nous reconnaissons adhérer à la charte du collège (chapitre 1), accepter le règlement intérieur (chapitre 2) et par là-même autorisons formellement les sorties organisées par le collège.

Nous adhérons au règlement financier (chapitre 3) et signons l'engagement financier ci-après.

Nous déclarons exacts les renseignements portés sur ce dossier d'inscription et nous engageons à informer le collège de toute modification pouvant intervenir dans le courant de l'année.

Date _____ (*)

Signature du Père/représentant légal

Signature de la Mère/représentant légal

(*) : Indiquer la date et avant de signer, écrire de votre main la mention suivante : Lu et approuvé l'ensemble du dossier de demande d'inscription

* FICHE DE MOTIVATION ET PARTICIPATION A LA VIE CONCRÈTE DU COLLÈGE

(Pour une première inscription)

Comment avez-vous connu le collège ?

• Les cinq piliers du projet éducatif sont :

1. Excellence et rigueur dans le travail scolaire
2. Formation du caractère (vertus, éducation à la vraie liberté, sens de l'effort, sens des responsabilités)
3. Éducation à la vie intérieure (spiritualité)
4. Développement de l'esprit d'émerveillement et du sens du concret
5. Une éducation adaptée pour les filles et les garçons

• Coéducation avec les familles. Qu'est-ce que ces piliers signifient pour vous ?

• Le collège ne peut fonctionner qu'avec la participation des familles. Que signifie pour vous s'impliquer dans la vie du collège ?

• Comment la scolarité de votre enfant s'est-elle déroulée jusqu'à présent ?

• **Services réguliers**

Nous demandons aux familles de s'engager sur un service fixe dans la semaine : la surveillance de cantine. **Les plannings pour s'inscrire seront envoyés par mail avant la rentrée.**

• **Services ponctuels**

Je peux me rendre disponible pour :

- encadrer une sortie à l'extérieur, à la journée ou demi-journée
- quelques travaux de bricolage ponctuels

• **Talent**

Je possède un ou plusieurs talents que je souhaite partager aux jeunes :

*** ENGAGEMENT FINANCIER CONCERNANT**

Nom et prénom de(s) enfant(s) : _____

Nous, soussignés, _____ père et mère, ou responsables légaux de (s) enfant(s) désignés ci-dessus, l'inscrivons (les inscrivons) pour l'année scolaire en classe(s) de _____ et nous engageons à payer les sommes suivantes :

*** Frais d'inscription : 130 € par enfant**

Ci-après détail du (ou des) chèque(s) (*) :

*** Frais de fourniture : 65 € par enfant**

Ci-après détail du (ou des) chèque(s) (*) :

*** Participation mensuelle aux frais de scolarité par enfant : _____**

Nous nous engageons conjointement et solidairement à faire prélever par le collège, notre participation mensuelle aux frais de scolarité précisée ci-dessus, selon le mandat de prélèvement SEPA de la page 14 dûment rempli, signé et accompagné du RIB correspondant (les prélèvements auront lieu de septembre 2023 à août 2024).

Nous avons pris note du règlement financier du collège et ayant conscience de l'importance de lui procurer des ressources complémentaires, nous nous engageons à trouver dès que possible 3 ou 4 parrains qui verseraient **15 €** chaque mois (ou plus). Nous faisons remplir aux parrains le formulaire de parrainage disponible sur le site www.ecoleparoissialedelavalette.org et nous le remettons au collège.

Date _____

Signature du Père/représentant légal

Signature de la Mère/représentant légal

(*) : Rédiger les chèques à l'ordre de OGCP La Valette.

Nom et prénom de(s) enfant(s) : _____

Famille: _____.

Téléphone: _____

Mail: _____

Mon/mes enfants désigné (s) ci-dessus prend/prennent le repas chaque lundi, mardi, jeudi, vendredi (rayer les mentions inutiles). Par ailleurs, je soussigné(e) m'engage à assurer la surveillance des repas entre 11 H 55 et 13 H 30 _____ fois dans l'année. A partir de 15 jours dans l'année, la famille bénéficie du demi-tarif.

Tarif par famille	1 jour/semaine	2 jours/semaine	3 jours/semaine	4 jours/semaine
Tarif plein	105€	210€	315€	420€
Demi-tarif	52,5€	105€	157,5€	210€

Ci-joint un règlement de _____ € (*)

Date _____

Signature du Père/représentant légal

Signature de la Mère/représentant légal

NOTA : Il sera toujours possible de laisser votre enfant à la cantine en cas d'imprévu.

(*) : Rédiger les chèques à l'ordre de OGCP La Valette. Vous pouvez établir 3 chèques mis en banque en septembre, janvier et avril

8- Association des Parents d'élèves

Les membres de l'Ape Sainte Famille sont tous les parents des élèves ou personnes ayant la garde légale d'élèves fréquentant l'école Paroissiale et le collège Paroissial de la Valette du Var - 83160, qui s'engagent à poursuivre activement les buts de l'association définis ci-dessous. Chaque membre a un droit de vote quel que soit le nombre d'enfants scolarisés. Seuls les membres sont éligibles au Comité d'organisation.

Chaque membre est encouragé en début d'année scolaire à adhérer à l'association.

L'association des parents d'élèves « ApE Sainte Famille » a pour objet d' :

- **Apporter une aide matérielle et financière à l'école et au collège** afin d'améliorer le cadre de vie scolaire notamment en recueillant des fonds par le biais de diverses actions (Recherche de donateurs ou de parrains).
- **Animer la communauté de parents afin de créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire et périscolaire** (bénévoles pour s'occuper de la communication et de diverses actions, du secrétariat, de l'entretien de l'école et du collège, de la surveillance ainsi que l'encadrement d'enfants ou toutes autres tâches concrètes).
- **Organiser, développer des événements, promouvoir et vente d'accessoires** au bénéfice de l'école Paroissiale et du collège Paroissial de la Valette du Var. Chaque aide des parents est la bienvenue.
- **Et de proposer ses services pour soutenir l'équipe pédagogique** selon des besoins de l'établissement.



DECLARATION A LA MAIRIE

A l'attention de Madame, Monsieur le Maire de la commune de :

.....

DECLARANT

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

.....

Madame, Monsieur le Maire,

En application de l'article de loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998, merci de noter que mon/mes enfant(s) mentionné(s) ci-dessous est/sont scolarisé(s) pour l'année scolaire 20..... / 20.....

A l'école et/ou au collège paroissial de la Sainte Famille, 101 avenue du Char Verdun, 83 160 La Valette

Enfant(s)

Prénom	Date de naissance	Classe

Fait à le

Signatures des parents :